

## Plan sanitaire du collège du Mont Bar d'Allègre

Protocole d'accueil des élèves

à partir du 02 novembre 2020

Document à destination des parents et des élèves

### Préambule :

Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>

La réussite de cette rentrée repose à la fois sur le respect des dispositions sanitaires prises au sein du collège ainsi que sur notre capacité à acquérir des réflexes de protection à la fois pour nous-mêmes et pour les autres. **Elle repose, aussi et surtout, sur la bonne volonté de chacun.**

### Rappel des dispositions générales applicables à tous les élèves et personnels

- Application des gestes barrières, d'une part le lavage régulier des mains (ou l'utilisation de gel hydroalcoolique) et d'autre part, **le port du masque obligatoire pour tous**, tout le temps et partout dans l'enceinte de l'établissement.
- Limitation des déplacements et respect des sens de circulation. **L'accès à certaines parties de l'établissement est interdit ;**
- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels ;
- Information, formation et respect des consignes.

Conformément aux prescriptions, tous les lieux de passage ainsi que les locaux utilisés sont nettoyés et désinfectés chaque jour. Les sanitaires et points de contact sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

### Accès du public :

- Les visiteurs, les parents doivent s'annoncer au portail par le biais du visiophone. Le seul accès autorisé est le secrétariat. L'accès au bureau de Madame Jouve (secrétariat) est limité à 1 personne à la fois. Le respect des gestes barrières et le port du masque sont obligatoires.

## **Port du masque :**

### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

### **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- **Le port du masque n'est pas négociable. Les élèves qui ne porteraient pas leur masque (ou qui ne le porteraient pas de manière conforme) pourront faire l'objet d'une punition scolaire voire d'une sanction disciplinaire en cas de récidive.**
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Pour les familles qui rencontreraient des difficultés financières, le collège dispose d'un stock spécifique. Il est demandé aux parents de prévoir 2 pochettes identifiées par une étiquette (une pochette pour les masques usagés et une pochette pour les masques propres).

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

L'infographie ci-dessous (site : <https://www.lemonde.fr/>) met en évidence l'intérêt du port du masque pour tous.



## **Rappel des gestes barrières :**

- **Port du masque obligatoire :**
- **Lavage très régulier des mains, plusieurs fois par jour ;**
- **Tousser dans son coude ou utiliser un mouchoir ;**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;**
- **Saluer sans se serrer la main ou se faire la bise. **Éviter tout contact physique.****

## **Lavage des mains :**

### **Pour les élèves, le lavage des mains sera effectué systématiquement :**

- Le matin à l'arrivée au collège (gel hydroalcoolique) ;
- Avant de pénétrer dans la salle de classe (gel hydroalcoolique) ;
- Après avoir utilisé un mouchoir (gel hydroalcoolique) ;
- Avant et après avoir été aux toilettes (lavabo, savon, serviettes jetables dans les sanitaires réservés) ;
- Avant et après le repas (lavabo, savon, serviettes jetables);
- Sur demande d'un adulte si nécessaire.

**Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés dans chaque salle de classe utilisée ainsi qu'à divers endroits de l'établissement.**

## **Fonctionnement et déroulement d'une journée au collège :**

### **A l'arrivée au collège :**

- Les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement sans la présence d'un adulte ;
- Vérification de la température ;
- Nettoyage des mains (gel hydroalcoolique).
- Les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> se rendent dans la cour du bas. Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> se rendent dans la cour du haut. A la sonnerie, ils se rangent devant les points de rassemblement identifiés correspondant à leur classe.
- Ils sont accompagnés dans la salle de classe prévue à l'emploi du temps par les professeurs. Depuis le 02/11/2020, pour limiter le brassage, les élèves sont regroupés dans la même salle ; hormis pour les cours se déroulant dans des salles spécialisées ou pour ceux de LV2. Les récréations sont décalées (pas plus de 4 classes en même temps).
- Afin de faciliter le traçage des cas contacts, les élèves occupent toujours la même place et sont placés toujours à proximité des mêmes camarades. L'ordre alphabétique est privilégié.

### **Le repas :**

- Les élèves et les adultes peuvent prendre leur repas à la restauration scolaire.
- Les salles de classe sont aérées entre chaque cours et le matin avant l'arrivée des élèves et des personnels.
- La salle de restauration a été aménagée afin de permettre la distanciation physique à table ; le port du masque n'étant pas possible pendant le repas.
- Les élèves se rendent au self selon l'ordre de passage prévu.
- Ils se nettoient les mains avant d'entrer sur la ligne de self. Ils gardent le masque jusqu'à ce qu'ils soient assis à leur table. Une fois assis, les enfants peuvent le retirer et le ranger dans la pochette prévue à cet effet.
- Les élèves mangent en binôme pour faciliter le traçage. Les élèves de classes différentes sont séparés dans la salle de restauration (une table est laissée vide si nécessaire).
- A la fin du repas, toujours en étant assis, les élèves mettent un masque propre, portent leur plateau à la plonge et quittent le self après s'être désinfectés les mains.

### **Le départ :**

- A la fin de la journée, les assistantes d'éducation feront monter les enfants dans leur car au fur et à mesure. Les élèves non transportés attendront le signal des assistantes d'éducation pour quitter le collège.

### **Les sorties des élèves et la fin des cours (y compris le mercredi) :**

- Par mesure de sécurité, afin d'éviter l'engorgement des bureaux et de faciliter la sortie des élèves et personnes extérieures, les dispositions suivantes s'appliquent :
  - Les élèves non tributaires des transports (qui résident à Allègre) signalent leur départ à l'assistante d'éducation positionnée au petit portail si l'accord a été donné sur l'autorisation de sortie.
  - Pour les élèves tributaires des transports, les parents ou les personnes mentionnées sur l'autorisation de sortie, viendront les récupérer au portail en signalant leur départ à l'assistante d'éducation présente.

### **Après le départ :**

- **Nettoyage et désinfection des locaux et des lieux de passage. Ce nettoyage peut être effectué le matin avant l'arrivée des élèves et des personnels.**
- **Le nettoyage et la désinfection des sanitaires (élèves et adultes) et des points de contact seront effectués plusieurs fois par jour.**

### **Rôle des parents :**

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

***Le respect du protocole sanitaire s'impose à tous. Les chefs d'établissement n'ont pas vocation à adapter le cadre réglementaire fixé par le protocole. Nous sommes, en notre qualité de représentants de l'Etat, tenus de veiller à la stricte application des mesures arrêtées.***